

Décision n°:
GB/ASM/AG/2024/ 75
Contrat avec GK éditions –
Un parapluie à Paris
Senlis fait son théâtre 2024

## **DECISION**

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 »,

Marie-Christine ROBERT

Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
et à la Communication

## **DECIDONS:**

<u>Article 1</u>: la passation d'un contrat avec GK éditions – Un parapluie à Paris, représentée par Pascal Kazandjian, sise 2 rue de Villevert 60300 SENLIS, SIRET: 398 442 129 00043, dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 ».

Article 2: Ce contrat est passé pour 2 représentations du spectacle « Les premiers pas de Pinocchio », le jeudi 4 avril 2024, à 14h pour les scolaires et à 20h30 pour le tout public, au cinéma de Senlis.

Article 3: Conformément au contrat, la ville versera la somme de 2170 € net sur présentation d'une facture.

Article 4: L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait à Senlis, le 1 8 MARS 2024

Cette décision a été, Reçue en Ss-Préfecture le :

1 8 MARS 2024

Notifiée à l'intéressé le :

1 8 MARS 2024